

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 avril 2019

FAVORISER L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF - (N° 1757)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° AC9

présenté par

Mme Buffet, Mme Faucillon, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne,  
M. Dharréville, M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le recours illimité aux stagiaires, le cas échéant non rémunérés dans la limite des deux mois de présence, ne nous semble ni pertinent, ni souhaitable. Ils tendent bien souvent à constituer une main d'oeuvre gratuite, venant se substituer à des emplois classiques. Recourir sans limites à des stages de courtes durées n'aidera en rien les associations, qui ont surtout besoin d'un engagement bénévole facilité et d'emplois associatifs perennes.